



ArcelorMittal Atlantique et Lorraine Sites de Dunkerque, Mardyck, Florange, Basse-Indre, Montataire, Mouzon et Desvres.

Une négociation où l'intervention des salariés sera indispensable !

17N19

Lors du conflit lié à la négociation salariale 2017, la CGT est également intervenue à plusieurs reprises pour demander l'ouverture d'une négociation afin d'aboutir à un accord d'harmonisation sur le plus favorable au niveau des primes et éléments de salaires au sein d'AMAL.

C'est dans cette attente que s'est tenue la première réunion le lundi 13 mars 2017.

Malgré l'engagement de la direction d'AMAL d'aborder à la première réunion le sujet de l'harmonisation des primes pénibilités de Dunkerque et primes conditions particulières de Florange, la direction a présenté un calendrier des sujets à traiter. **Dans cette information nous avons constaté que la direction impose que le premier sujet à traiter sera le coefficient K des régimes de travail.**

Seule, la C.G.T. a protesté sur le non-respect des engagements pris par la direction d'AMAL. Après plusieurs interventions de la délégation CGT, Il a été décidé que la prochaine réunion du lundi 27 mars 2017 au matin sera consacrée aux coefficients K et l'après-midi à l'harmonisation des primes de pénibilité et contraintes spécifiques.

Sur le temps de travail, la direction propose de négocier au 4eme trimestre 2017 un accord de flexibilité pour l'ensemble des sites d'AMAL.

La CGT a rappelé sa totale opposition à la loi travail qui permettra par des accords locaux, de mettre en place des mesures inférieures à celles qui existaient jusqu'à ce jour, notamment par rapport aux conventions collectives comme par exemple, le passage de la majoration des heures supplémentaires à 10% au lieu de 25%, temps de travail sur 3 ans ou l'accord de compétitivité qui permet à l'employeur de baisser le salaire et d'augmenter le temps de travail.

La CGT participe à cette négociation en étant force de propositions

Selon la direction, l'objectif est d'obtenir un accord « gagnant gagnant » qui s'inscrit dans la maîtrise de la masse salariale d'AMAL.

Pour la CGT, augmenter les salaires contribue à améliorer le pouvoir d'achat et favorise la motivation individuelle et collective du personnel.

Cette négociation doit s'inscrire dans le cadre d'une harmonisation vers le haut pour une évolution collective des salaires et bien sur, sans opposer et défavoriser les anciens, les jeunes et les futur(e)s embauché(e)s, et ce, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

Des négociations sur les primes valorisantes renvoyées à plus tard !!

La direction refuse dans l'immédiat d'intégrer dans cette négociation les éléments suivants :

- Prime de mariage
- Prime PVU\ ESE
- Prime de médaille du travail
- Prime action de progrès.

Vu l'enjeu et l'importance des sujets abordés, **l'intervention des salariés est capitale pour obtenir une harmonisation vers le haut.**

Pour autant, la mise en place d'un système unique au sein d'AMAL ne doit pas servir à une mobilité et des déplacements imposés aux salariés entre sites.

Calendrier des réunions de négociation.

- Lundi 27 mars
- Lundi 10 avril
- Lundi 24 avril
- Lundi 15 mai
- Lundi 29 mai
- Lundi 12 juin
- Lundi 26 juin

Le champ de la négociation de la 1ère étape de l'harmonisation de l'ensemble de la structure de rémunération des OETAM AMAL proposé est le suivant :



ArcelorMittal

- Harmonisation de la compensation du temps de travail des régimes de travail pratiqués au sein d'AMAL et des contraintes de travail des rotations de travail associées et harmonisation des éléments de rémunération impactés en conséquence
- Harmonisation de la compensation du temps d'habillage-déshabillage
- Harmonisation de la compensation de la flexibilité au sein d'un régime de travail
- Harmonisation de la compensation de changement de régime de travail pour adaptation conjoncturelle et structurelle
- Harmonisation de la compensation des contraintes de travail pour travail exceptionnel
- Harmonisation de la compensation de conditions particulières de travail dans le cadre du régime de travail et d'activité ponctuelle
- Mesure de simplification accompagnant la 1^{ère} étape de l'harmonisation de la structure de rémunération des OETAM
- Mesures d'accompagnement de la 1^{ère} étape de l'harmonisation de la structure de rémunération des OETAM

Ensemble, construisons une avancée sociale de haut niveau dans la société AMAL

Soyons acteur et décideur de notre avenir